

Règles contraintes ou ressources pour les entraîneurs ?

1992 Règle 23 (6) a
Depuis 2000 : Règle 19.1 (e) et 19.4 Exception

19.1 (e) « *Coup de pied de pénalité. Lorsqu'un joueur botte le ballon en touche suite à un coup de pied de pénalité en un lieu quelconque de l'aire de jeu, la remise en jeu doit être effectuée en face de l'endroit où le ballon est sorti en touche* »

19.4 « *Lorsqu'une équipe bénéficie d'un coup de pied de pénalité et que le ballon est botté en touche, la remise en jeu sera effectuée par un joueur de l'équipe ayant bénéficié du coup de pied de pénalité ; que le coup de pied ait été botté directement ou indirectement en touche.* »

- **Change involontairement l'application de la Règle de l'avantage**



1996 Règles 27 et 28
Depuis 2000 : Règle 21.7 (b) et 21.8 (b)

21.7 (b) : « *Continuer à courir. Même si le coup de pied de pénalité est donné et que l'équipe du botteur joue le ballon, les joueurs de l'équipe adverse doivent continuer à se replier à la distance réglementaire. Pendant cette action, ils ne doivent pas participer au jeu.* »

21.7 (b) : « *Continuer à courir. Même si le coup de pied franc est donné et que l'équipe du botteur joue le ballon, les joueurs de l'équipe adverse doivent continuer à se replier à la distance réglementaire. Pendant cette action, ils ne doivent pas participer au jeu.* »

- **CPF ET CPP rapidement joué → rapidité et continuité**

1996 : Règle 23 (15) g et h
Depuis 2000 : Règle 19.9 (H) et (I)

- **Légalisation du lifting et conquête assurée à 95%**



Saison 97/98

- Découverte par les entraîneurs de l'association des règles 23 (6) a et 23 (15) g et h à proximité de la ligne de but adverse → penalty touche → multiplication des mauls → ralentissement du jeu → comportements dangereux de l'équipe défendante → plus de CPP rapidement joués dans le camp adverse. (LA REGLE 21.7 (b) ne sert plus à jouer rapidement les CPP, par contre, la Règle 21.8 (b) sert toujours car botter en touche après CPF ne donne pas le gain du lancer.

REMARQUE

1998 : « La ligne de remise en jeu ne doit pas se trouver à moins d'un mètre d'une ligne de but. »

2000 : « La ligne de remise en jeu ne doit pas se trouver à moins de 5 mètres d'une ligne de but. »

ML : « Ces deux modifications successives sont liées à la « touche penalty » avec création de maul sur laquelle il est très difficile ou presque impossible de défendre légalement. »

Analyse Michel Lamoulié